ESTIMATES

Commission for Public Complaints Against the RCMP

Performance Report

For the period ending
March 31, 2004

Canada

The Estimates Documents

Each year, the government prepares Estimates in support of its request to Parliament for authority to spend public monies. This request is formalized through the tabling of appropriation bills in Parliament.

The Estimates of the Government of Canada are structured in several parts. Beginning with an overview of total government spending in Part I, the documents become increasingly more specific. Part II outlines spending according to departments, agencies and programs and contains the proposed wording of the conditions governing spending which Parliament will be asked to approve.

The *Report on Plans and Priorities* provides additional detail on each department and its programs primarily in terms of more strategically oriented planning and results information with a focus on outcomes.

The *Departmental Performance Report* provides a focus on results-based accountability by reporting on accomplishments achieved against the performance expectations and results commitments as set out in the spring *Report on Plans and Priorities*.

The Estimates, along with the Minister of Finance's Budget, reflect the government's annual budget planning and resource allocation priorities. In combination with the subsequent reporting of financial results in the Public Accounts and of accomplishments achieved in Departmental Performance Reports, this material helps Parliament hold the government to account for the allocation and management of funds.

©Minister of Public Works and Government Services Canada — 2004

This document is available in multiple formats upon request.

This document is available on the TBS Web site at the following address: www.tbs-sct.gc.ca.

Available in Canada through your local bookseller or by mail from
Canadian Government Publishing — PWGSC
Ottawa, Canada K1A 0S9

Catalogue No. BT31-4/70-2004
ISBN 0-660-62628-4

Foreword

In the spring of 2000, the President of the Treasury Board tabled in Parliament the document "Results for Canadians: A Management Framework for the Government of Canada". This document sets a clear agenda for improving and modernising management practices in federal departments and agencies.

Four key management commitments form the basis for this vision of how the Government will deliver their services and benefits to Canadians. In this vision, departments and agencies recognise that they exist to serve Canadians and that a "citizen focus" shapes all activities, programs and services. This vision commits the Government of Canada to manage its business by the highest public service values. Responsible spending means spending wisely on the things that matter to Canadians. And finally, this vision sets a clear focus on results – the impact and effects of programs.

Departmental performance reports play a key role in the cycle of planning, monitoring, evaluating, and reporting results to Parliament and citizens on behalf of ministers. Departments and agencies are encouraged to prepare their reports following principles for effective performance reporting (provided in the *Guide to Preparing the 2004 Departmental Performance Report*: http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/03-04/guidance/table-of-contents_e.asp). Based on these principles, an effective report provides a coherent and balanced picture of performance that is brief and to the point. It focuses on outcomes - benefits to Canadians and Canadian society - and describes the contribution the organisation has made toward those outcomes. It sets the department's performance in context, associates performance with earlier commitments, explains any changes, and discusses risks and challenges faced by the organisation in delivering on these commitments. Achievements realised in partnership with other governmental and non-governmental organisations are also discussed. Supporting the need for responsible spending, it links resources to results. Finally, the report is credible because it substantiates the performance information with appropriate methodologies and relevant data.

In performance reports, departments and agencies strive to respond to the ongoing and evolving information needs of parliamentarians and Canadians. The input of parliamentarians and other readers can do much to improve these reports over time. The reader is encouraged to assess the performance reports of organisations according to the established principles, and provide comments to departments and agencies to help them improve in their next planning and reporting cycle.

This report is accessible from the Treasury Board of Canada Secretariat Internet site:
http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dpre.asp

Comments or questions can be directed to:
Results-based Management Directorate
Treasury Board of Canada Secretariat
L'Esplanade Laurier
Ottawa, Ontario K1A OR5
OR at: rma-mrr@tbs-sct.gc.ca

Commission for Public Complaints Against the RCMP

Performance Report

For the period ending
March 31, 2004

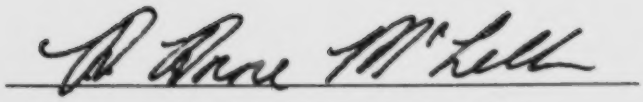

The Honourable Anne McLellan, P.C., M.P.
Minister of Public Safety and
Emergency Preparedness Canada

Table of Contents

Section I – Chair's Message 1

Section II – Management Representation Statement 3

Section III – Context 4

Background 4

Vision 5

Mission 5

Mandate 5

Jurisdiction 5

Core Values 5

Organization Chart – Commission for Public Complaints Against the RCMP 6

Section IV – Performance Summary 7

Progress and Performance Against RPP Commitments 8

High-level Logic Model 15

Section V – Financial Performance 17

Financial Performance Overview 17

Financial Table 1: Summary of Voted Appropriations 18

Financial Table 2: Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending 18

Financial Table 3: Historical Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending 19

Section VI – Other Information 20

Contacts for Further Information and Web site 20

Legislation 20

Publications 21

105-01171/

Section I – Chair's Message

The Commission for Public Complaints Against the RCMP enjoys a solid reputation as a professional and technically competent organization that consistently contributes to better policing in Canada and internationally. Now well into its second decade of existence, the Commission is not content to rest on its past successes.

Even as we attempt to improve, we must realize that we are working in a very different and changing environment. Specifically, our society is increasingly focused on questions of security at the expense of individual liberty. The *Anti-Terrorism Act* has broadened the scope of police powers and the scope of police investigations (for example, the ideological leanings of an individual suspected of a terrorist act are now a legitimate area of investigation for police). As criminal and Charter law constantly evolve, we have to assimilate the changes and try to understand how they affect the police officer on the street.

Improving our relationships with others has never been more important. While the Commission's reports make findings and recommendations to the Commissioner of the RCMP and the Minister of Public Safety and Emergency Preparedness Canada, the Commission needs to maintain relationships with both the RCMP and the Minister. These relationships must not compromise the real and perceived need of the Commission to be independent, yet must also enable the public complaint process in a spirit of co-operation and trust.

Making ourselves accessible to marginalized people (people with mental health challenges, illiterate people, people with a long-standing fear of police and government) is becoming increasingly important, particularly given that our legislation does not provide for complainants to have representatives to speak with us on their behalf. Communicating effectively, especially given the scope of our mandate and the conceptions around it, is another one of our challenges. Our statutory process is unusual (there is virtually no other tribunal like ours) and keeping our process fair is difficult.

It is within this context that our ultimate goal, and what is of real value to Canadian society as a whole, remains improving policing conduct through accountability.

The past year has been extremely busy for our managers and staff. In July 2003, the CPC implemented a short-term project called "Project 100" which was successful in reducing the inventory of review cases from a high of 452 in June 2003 to 352 in March 2004. Also, successful use of Alternate Dispute Resolution by our national office in Surrey, B.C., resulted

in resolution of 446 of 466 cases, before they had to become formal complaints. This represents a huge savings in complaint resolution efforts, and demonstrates the results of our increasingly effective relationships with the RCMP, and its commitment to dealing responsibly with complaints.

Within the Commission we also face some key challenges, including: introducing an annual planning cycle tied to performance management and measurement; providing services in a timely manner; attracting and retaining qualified personnel; raising public awareness of our services and developing effective tools to measure our success in promoting policing excellence. To address these challenges, we have developed over the course of this past year, a roadmap for the integration of modern comptrollership management initiatives into our business plan.

As we look forward to the future and the challenges that lie ahead, we are confident that the organization will continue to make an effective contribution to safer communities in Canada through its support for better policing. Given the events of the past few years, and concerns with safety and security in general, Canadians expect no less.

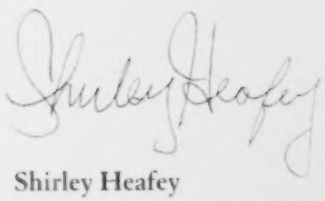

Shirley Heafey
Chair, Commission for Public Complaints Against the RCMP

Section II – Management Representation Statement

Management representation statement

I submit, for tabling in Parliament, the 2003–04 departmental performance report (DPR) for the Commission for Public Complaints Against the RCMP.

This report has been prepared based on the reporting principles and other requirements in the *2003–04 Departmental Performance Reports Preparation Guide* and represents, to the best of my knowledge, a comprehensive, balanced, and transparent picture of the organization's performance for fiscal year 2003–04.

Greg Hunter

Greg Hunter
Executive Director

September 13, 2004

Section III – Context

Background

The Government of Canada is committed to fostering strong communities that reflect and reinforce the values that are important to Canadians. These values include respect for peace and the rule of law; respect for human and individual rights; and respect for diversity. The Commission for Public Complaints Against the RCMP plays an important role in maintaining strong and safe communities by providing civilian oversight of RCMP members' conduct in performing their policing duties. The Commission is an independent agency and is not part of the RCMP.

The Commission deals with complaints made by any member of the public concerning the conduct of members of the RCMP in the performance of their policing duties. Complaints can also be made about the conduct of any other person appointed or employed under the *RCMP Act*. A person can lodge a complaint, even if not directly involved in the incident.

The Commission is an impartial and independent government institution with 44 full-time employees (FTEs), and a budget of $4,760,000, and whose main stakeholder is the Canadian public. It receives complaints from the public and forwards them to the RCMP for investigation. It can also review the RCMP's handling of a complaint if the complainant is not satisfied with the results of the RCMP investigation into the complaint.

The Commission may conduct investigations, initiate complaints, hold public hearings, summon witnesses, administer oaths, accept such evidence as the Commission sees fit, and make findings and recommendations to the Commissioner of the RCMP and the Minister of Public Safety and Emergency Preparedness Canada.

The Commission's key stakeholders or partners are the Canadian public; RCMP members and senior leadership; and Public Safety and Emergency Preparedness Canada.

The strategic outcome for the Commission is to provide civilian oversight of RCMP members' conduct in performing their policing duties so as to hold the RCMP accountable to the public and promote excellence in policing. The Commission's continuing challenge is to respond to all inquiries and to address all cases within its mandate in a manner that is both timely, and that is manageable within its resource envelope.

The Commission's Vision and Mission Statements clearly set out why it exists, what it does and how it achieves its objectives.

Vision

Excellence in policing through accountability.

Mission

To provide civilian oversight of RCMP members' conduct in performing their policing duties so as to hold the RCMP accountable to the public.

Mandate

The mandate of the Commission is set out in Part VII of the *RCMP Act* and can be summarized as follows:

- To receive complaints from the public about the conduct of RCMP members;
- To conduct reviews when complainants are not satisfied with the RCMP's handling of their complaints;
- To hold hearings and investigations; and
- To report findings and make recommendations.

Jurisdiction

The jurisdiction of the Commission relates to the conduct of RCMP members in the performance of their policing duties and does not involve members of other police forces. The Commission is empowered to make recommendations primarily designed to correct and prevent recurring policing problems.

Core Values

The following core values guide the Commission's work and reflect the work environment for which we strive:

- Effective communication
- Excellence
- Fairness
- Independence
- Integrity
- Objectivity
- Professionalism
- Respect
- Teamwork
- Timeliness

Organization Chart – Commission for Public Complaints Against the RCMP

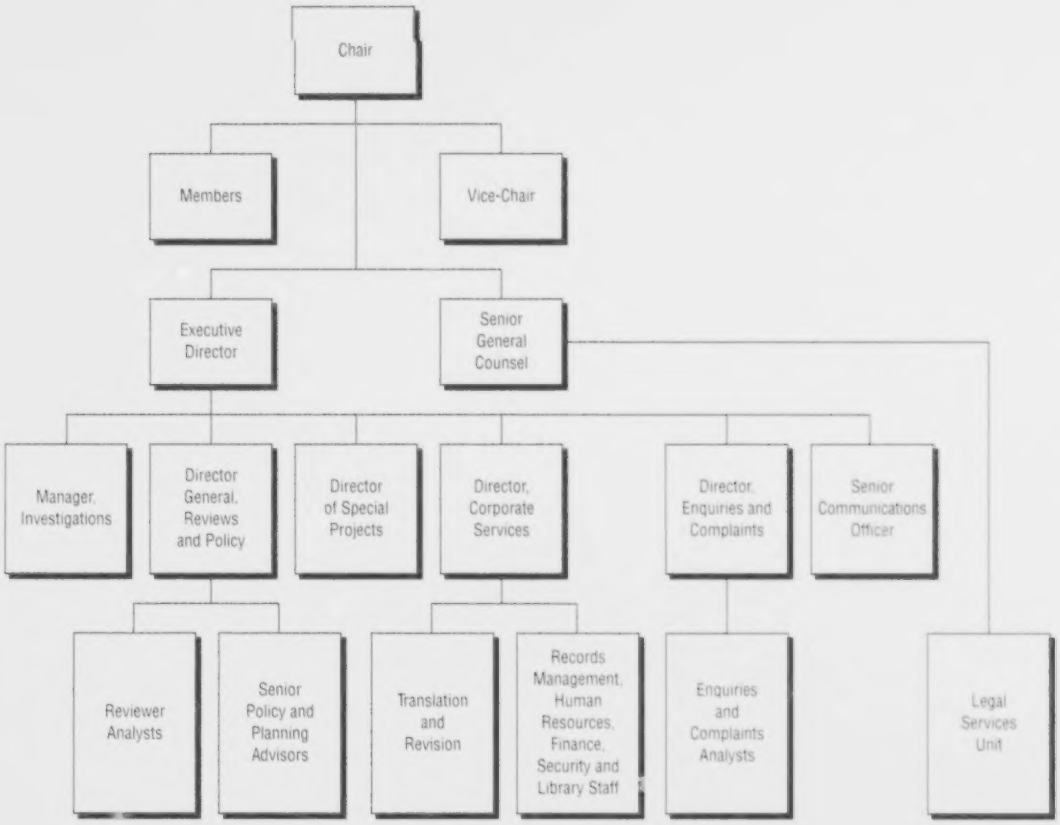

Section IV – Performance Summary

In the previous Report on Plans and Priorities (RPP), the Commission identified the following priorities:

- Sustained Quality Assurance;
- Streamlined Internal Processes;
- Improved External Communications;
- Improved Information Gathering to Identify Law Enforcement Trends;
- Cooperative Initiatives with the RCMP; and
- Improved Performance Measurement and Management Through Modern Comptrollership.

Description in this report of progress toward the above priorities, also provides information on the status of the following priorities which appeared in previous reports to Parliament.

- Respond to the public in a timely and effective manner;
- Increase public awareness of the existence and mandate of the Commission;
- Implement an information management plan, including development of a database on public complaints;
- Implement improved policies and procedures, particularly for review activities;
- Develop and implement common standards for police investigation of complaints; and
- Continue to monitor treatment of people in RCMP detention and cases involving cell deaths.

Performance Discussion

Progress and Performance Against RPP Commitments

The Commission's strategic outcome has been and remains to provide civilian oversight of RCMP members' conduct in performing their policing duties so as to hold the RCMP accountable to the public and promote excellence in policing. In support of its strategic outcome, the following presents the status of progress in 2003/04 towards each of the Commission's six RPP priorities.

Priority One: Sustained Quality Assurance (QA) Process

The Commission has initiated a quality assurance process that systematically identifies all legal and operational issues to be examined for each case. Although more remains to be done towards further enhancing QA, progress has been made on several fronts over the past year. Most noteworthy has been the introduction of a 'triage' approach that allows cases to be categorized according to the degree of risk and complexity they pose. Those files determined to be of relatively low risk or complexity no longer require the automatic engagement of the Legal Services Unit (LSU), as was previously the case. Meanwhile, riskier and more complex cases are given greater scrutiny. All case reports are signed by the Chair or Vice-chair after counsel certification of the draft Reviewer Analyst reports.

Monthly meetings of the Chair, Vice-chair, Senior General Counsel, and the Director General of Review and Policy have been instituted to review production levels and targets. Active monitoring of trends in policing behaviour has been continued and expanded at the Commission. The trends of particular interest are those concerning: cell deaths, high speed pursuits and treatment of the mentally ill. Through this active monitoring process, the Commission is better positioned to respond to complaints or to initiate investigations that arise within these key areas of concern.

Priority Two: Streamlined Internal Processes

The Commission has been involved in an ongoing process of evaluation and development of management tools to streamline internal processes related to case review. The Commission is accountable to all Canadians, and especially to those who have taken the time and made the effort to lodge a complaint against the RCMP. Often the process is difficult to understand, and results can take longer than members and complainants expect. The Commission places a continuing importance on expediting the processing of cases, while maintaining the quality assurance objectives of Priority One noted above.

The following are the commitments made in the RPP, along with the status of progress against these commitments:

- **Developing and implementing preliminary case-screening for timely assignment to appropriate personnel**

  STATUS: A key step contributing to the streamlining of case file management has been determination, through a mandatory preliminary case review by a senior management committee, of the estimated time requirements anticipated for the review of each case. These estimates, which are conveyed to the Reviewer Analysts, are based on each case's perceived risk and complexity. The adoption by Reviewer Analysts of checklists that help ensure that jurisdictional and legal issues have been addressed in their case review, has also expedited the movement of files.

  In July 2003, the Commission implemented a short-term project called "Project 100" which was successful in reducing the inventory of review cases from a high of 452 in June 2003 to 352 in March 2004. In addition, the Commission significantly increased the production of reports, more than doubling the number of files closed compared to the last two years. These achievements are a major step in support of the Chair's 2003 commitment to reduce the caseload within a three year period.

  One of the case management strategies for the past year was to stabilize the monthly production of reports as a more sustainable method of achieving annual production targets. Compared to the previous year, when production went up and down, in the last two quarters of this year, the Commission consistently produced about 33 reports monthly. For further details on the Commission's operations in 2003-04, please refer to the Commission's Annual Report for that year.

- **Regular caseload monitoring and tracking by management**

  STATUS: Monthly meetings have been adopted to ensure ongoing and formal monitoring of each active case.

- **Clearly defining roles and responsibilities of Enquiries and Complaints Analysts, Reviewer Analysts and Legal Counsel**

  STATUS: While no explicit definition has been prepared, there is now increased clarity between the respective roles and responsibilities of the Reviewer Analysts and Legal Counsel as a result of discussions during triage meetings.

- **Developing and implementing a document of legal certification to ensure all legal issues are adequately considered before case reports are presented to the Chair or Vice-Chair for approval and signature**

  STATUS: As noted under Priority One, this process has been adopted.

- **Developing and implementing a review checklist to ensure a consistent analysis of issues or concerns for examination in each complaint**

  STATUS: This has been done.

- **Developing and implementing a program for improved liaison with complainants, RCMP members and other stakeholders**

  STATUS: Resource constraints inhibited the development of a formal program. However, additional efforts to communicate closely with the RCMP have resulted in a formal directive from the RCMP Commissioner issued to members concerning the adoption of investigation protocols advocated by the Commission.

- **Encouraging informal resolution of complaints whenever possible, with the goal of increased client satisfaction and effective use of limited financial resources**

  STATUS: Alternative Dispute Resolution (ADR) has been increasingly applied out of the Commission's Surrey office. There was a 58 percent increase in the number of ADR cases from the previous fiscal year. During 2003-2004, the Western Region office used ADR in 466 cases, successfully resolving 446 of them. Only 20 resulted in formal complaints. While this outcome represents a major improvement in complaints management, and a major decrease in complaints requiring investigation by the RCMP or review by the Commission, it also speaks to the need for increased resources to formalize and institutionalize this pilot approach to complaints management. The challenge is to apply ADR techniques to increasingly complex files, and to do so on a regular basis.

Priority Three: Improved External Communications

This commitment is a priority as it is recognized that the Commission needs to more effectively disseminate those issues of interest to Parliamentarians and the Canadian public.

The following is the status of initiatives under this priority:

- **Redesigning the Commission web site to meet Common Look and Feel standards**

  STATUS: This task has been completed; the Commission redesigned its web site to make it more informative, and the information contained within it more accessible, while complying with Treasury Board standards.

- **Updating the Commission pamphlet to better explain its process to a broader range of audiences**

  STATUS: This task has been completed and pamphlets were sent to a broad range of commissions, and human rights and social service organizations. The expected outcome, while difficult to measure, is a heightened awareness of the Commission and its mandate.

- **Increasing the media profile of the Commission to promote a better understanding of its mandate and publicize changing policing policies**

  STATUS: In addition to its efforts to increase awareness of the Commission among a host of stakeholders, the Commission has targeted the media specifically. It has done so by ensuring that when an event of interest to the Commission arises and is reported upon, a letter with information on the Commission is sent to the reporter and any other relevant organizations linked to the event. As a specific example, along with its letter, for reports of cases involving high speed police pursuits the Commission provides recommendations contained in its groundbreaking report on *Police Pursuits and Public Safety*. It should be noted that prior to the Commission's preparation of this report, the topic of police pursuits and public safety had not yet been addressed in Canada in a meaningful fashion.

- **Increasing the Commission's interaction with Parliamentarians to provide them with information to share with their constituents**

  STATUS: The Commission continued to provide details in its annual report on complaints, investigations and reviews. This information provides readers, including Parliamentarians, with an understanding of current and emerging issues in police oversight.

- **Increasing awareness of the Commission's mandate and procedures by the public and within the rank and file of RCMP members**

  STATUS: While in the past the annual report was distributed to all detachments, it is now available to members on the web site, and as such is readily accessible by both members and the public. In addition, while the number of annual report hardcopies distributed has fallen, the number of recipient organizations that receive hardcopies has been expanded.

  The directive issued by the RCMP to its members emphasizing the use of investigation protocols advocated by the Commission can be assumed to have increased the profile of the Commission among members.

  The complaints form was put on the web site, and therefore, is now accessible electronically.

Priority Four: Improved Information Gathering to Identify Law Enforcement Trends

The Case Tracking System (CTS) was implemented to allow the Commission to effectively track the progress of complaints through the various stages of the process. The commitments within this priority and the status of each follow:

- **Enhancing the capacity of the CTS to include identification of law enforcement trends, issues and legal concerns**

  STATUS: Use of the CTS has been further enhanced over the past year in that the new online complaints forms can now be merged directly into the CTS system. Financial spending constraints, however, hindered further expansion of the CTS capabilities.

- **Increasing use of the web site and relevant academic journals to publicize the Commission's existing findings and recommendations to the RCMP**

  STATUS: Key Commission reports, Public Hearing reports and the Chair's speeches are examples of documents that are routinely placed onto the web site.

- **Initiating new reports on areas of concern to the Commission**

  STATUS: While resource constraints have hindered the ability of the Commission to produce the number of reports on key issues that it would have liked, the past year saw the release of the *Report into Complaint Concerning RCMP Treatment of a Person Experiencing a Mental Health Crisis*, which addresses the treatment of the mentally ill by the RCMP. The result of this report has been a number of requests for the Chair to provide speeches and keynote addresses on this issue. In addition, the RCMP fully supported the report's findings, and accepted all recommendations except one.

Priority Five: Cooperative Initiatives with the RCMP

The Commission is mandated by the *RCMP Act* to send complaints to the RCMP for initial investigation. In exceptional cases, the Chair of the Commission can start her own investigation or hearing, but in the vast majority of cases, the RCMP is mandated to investigate complaints as a first step in the process.

If complainants are not satisfied with the way the RCMP conducts its investigation or its results, they may ask the Commission to conduct a review of their case. In recent years, the Commission has received anywhere from 250 to 400 such requests annually.

Under the current system, the Commission often needs either to request further information from the RCMP to conduct a thorough review or to complete its own further investigation to obtain all information necessary to assess all allegations.

The following are the RPP initiatives and the status of each under this priority:

- **Developing and implementing improved RCMP investigation standards**

  STATUS: In November, 2003, the RCMP Commissioner sent a directive to all members regarding the expected protocols to be followed in the handling of public complaints investigations; these protocols are consistent with what the Commission has been seeking through direct discussions with the RCMP.

- **Developing and implementing a checklist for relevant material to be forwarded to the Commission to review cases**

  STATUS: This has been accomplished, with the result that the RCMP has provided more relevant materials on a timely basis. The outcome has been a decreased workload for both the Commission and the RCMP.

- **Clearly defining roles and responsibilities between the Commission and the RCMP's Internal Affairs and External Review and Appeals Sections**

  STATUS: The RCMP's complaints investigation practices were seen to improve dramatically in the past year, and more specifically, the vast majority of the Commission's recommendations following case review were accepted by the RCMP in 2003/04. Some of the tangible outcomes of the Commission's efforts with the RCMP are noteworthy.

  As a result of the Commission's efforts surrounding RCMP conduct in crowd control, name tags are now worn by all RCMP members in crowd control situations, and the amount of pepper spray is recorded if used.

  The RCMP has appointed a contact person to act as liaison between the Commission and the detachments. This appointment was to a large extent the result of efforts by the Commission, and the outcome has been that the obtaining of relevant materials files and other documentation from detachments for use by the Commission has been greatly expedited.

  While, in general, cooperation with the RCMP is positive, the RCMP has declined to provide relevant material that they claim has an impact on national security. This is a significant barrier to the Commission's ability to conduct reviews of certain cases.

  Concerns arise regarding the provision of relevant material even when it is not in the context of national security. A case arose in the context of a complaint where RCMP members and officers from a provincial police force had searched the complainant's barn. The complainant alleged, among other things, that an RCMP member had improperly obtained the search warrant. Specific materials relating to the case were requested from the RCMP by the Commission, but were not provided. The Commission and the RCMP had a fundamental disagreement about the RCMP obligation to provide, and the Commission's right to receive, certain material subject to the police informer privilege. When the difference could not be resolved, it became necessary to submit the matter to the Federal Court for decision. Accordingly, in this past year the Commission was compelled to unexpectedly devote a large amount of resources to this one case.

Priority Six: Improved Performance Measurement and Management Through Modern Comptrollership

In recognition of the advantages of fully adopting the principles of modern comptrollership, the following initiatives were adopted, with the status of each.

- **Developing an action plan to implement modern management practices**

  STATUS: This was done and the plan was approved. In the 2003-04 fiscal year, the Commission attended briefings on, conducted capacity assessments for and developed an action plan relating to modern comptrollership. With this increased understanding of modern comptrollership, the outcome is that the Commission is in a position to build modern comptrollership principles and practices into its business planning and business processes in the coming fiscal year.

  The action plan on modern comptrollership will lead to the integration of strategic planning, business planning and performance management, on both a multi-year and annual basis. The Report on Plans and Priorities will be the primary vehicle to launch this approach, along with the first formal corporate business plan for the organization. This will contain key elements relating to human resources management, information and technology management and the introduction of a more thorough approach to corporate planning and reporting.

- **Assessing resources by identifying gaps between available resources and desired outcomes**

  STATUS: Subsequent to the annual budget challenge exercise, it was evident that a resource reallocation was needed to overcome a shortfall in the salary reference level. This shortfall arose due to longstanding inadequate salary funding. The result was temporary funding from Treasury Board, but the fundamental salary shortfall issue remains to be addressed.

- **Developing more sophisticated performance measures**

  STATUS: Due to training and travel constraints, and freezes on contracting, this initiative was postponed.

High-level Logic Model

Strategic outcome

To provide civilian oversight of RCMP members' conduct in performing their policing duties so as to hold the RCMP accountable to the public and promote excellence in policing.

The Commission for Public Complaints Against the RCMP plays an important role in maintaining strong and safe communities by providing civilian oversight of RCMP members' conduct in performing their policing duties. The Commission is an independent agency and is not part of the RCMP.

The Commission deals with complaints made by any member of the public concerning the conduct of members of the RCMP in the performance of their policing duties. Complaints can also be made about the conduct of any other person appointed or employed under the RCMP Act. A person can lodge a complaint, even if not directly involved in the incident.

During 2003-2004, total authorities received for 2003/04 were $5,276,000 and actual costs were $4,903,000. The Commission received funding through Supplementary Estimates B in the amount of $429,746 to help resolve funding pressures including a salary shortfall. The Commission has 44 full-time positions.

Intermediate outcomes*

The intermediate outcomes that lead to the strategic outcome are:

- Broader public awareness and confidence in the Commission
- Change in RCMP policing practices
- Fewer complaints
- An energized workforce

Immediate outcomes*

The immediate outcomes expected to lead up to the strategic outcomes are:

- Maintenance or increase in percentage of Commission's recommendations accepted by RCMP
- Continuing and improving communications with RCMP over Commission expectations surrounding investigation protocols
- More awareness and engagement by Parliamentarians demonstrated with respect to the Commission's role
- More rapid handling of cases to the satisfaction of complainants

Plans and priorities

The key priorities identified in the Report on Plans and Priorities contributing to the strategic outcome, along with the funds allocated to support these priorities.

• Sustained Quality Assurance (QA) Process (to systematically identify all legal and operational issues to be examined for each case, and as a consequence to ensure high quality reports)	$ 1,186,283
• Streamlined Internal Processes (to expedite the process of case review)	$ 1,724,133
• Improved External Communications (to effectively disseminate issues of interest to Parliamentarians and the public pertaining to the delivery of the Commission's mandate)	$ 297,662
• Improved Information Gathering to Identify Law Enforcement Trends (to enhance the role of the Case Tracking System to track issues and identify trends emerging in policing practices)	$ 166,585
• Cooperative Initiatives with the RCMP (to work with the RCMP to foster improved information exchange, and RCMP investigation protocols)	$ 377,433
• Improved Performance Measurement and Management Through Modern Comptrollership (to implement principles of modern comptrollership toward development of a more systematic and sophisticated performance measurement regime)	$ 218,604

Other Costs Not Factored into the Above

IT Service & Maintenance Costs (MOU with PSEPC)	$ 246,000
Investigations	$ 199,900
Public Security and Anti-Terrorism Issues	$ 281,600
Federal Court Case & Human Rights Case	$ 204,800

Total authorities received for 2003/04 were $5,276,000 and actual costs were $4,903,000.

Section V – Financial Performance

Financial Performance Overview

During 2003-2004, the total authorities received were $5,276,000 and actual costs were $4,903,000. The Commission received funding through Supplementary Estimates B in the amount of $429,746 to help resolve funding pressures including a salary shortfall.

From Treasury Board Vote 5, the Commission also received $66,075 to offset severance pay and maternity allowance costs for two employees.

The Commission's carry-forward was in the amount of $6,682.

Treasury Board Vote 10 provided the Commission with $80,000 for the Modern Comptrollership Cluster Project Action Plan.

Also received from Treasury Board Vote 15 was an amount of $16,000 to cover the increase in salaries negotiated through collective bargaining

The following tables are applicable to the Commission for Public Complaints Against the RCMP:

1. Summary of Voted Appropriations

2. Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending

3. Historical Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending

Financial Table 1: Summary of Voted Appropriations

Financial Requirements by Authority ($ thousands)

		Authorities for 2003-2004		
Vote		2003-2004 Planned Spending	2003-2004 Total Authorities	2003-2004 Actual
	Royal Canadian Mounted Police Public Complaints Commission			
55	Operating expenditures	4,161	4,760	4,387
(S)	Contribution to employee benefit plans	516	516	516
	Total for the Commission	**4,677**	**5,276**	**4,903**

Total Authorities are Main Estimates and Supplementary Estimates of $436,428, Vote 5 in the amount of $66,075, Vote 15 in the amount of $16,000 and Vote 10 in the amount of $80,000.

Financial Table 2: Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending

	2003-2004		
Receipt and review of public complaints	Planned Spending	Total Authorities	Actual
FTEs	44	–	44
Operating	4,677	5,276	4,903
Total Net Expenditures	4,677	5,276	4,903
Costs of services provided by other departments	563	563	563
Net Cost of the Program	**5,240**	**5,839**	**5,466**

Financial Table 3: Historical Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending

Commission Planned Versus Actual Spending ($ thousands)

			2003-2004		
	Actual 2001-02	Actual 2002-03	Planned Spending	Total Authorities	Actual
RCMP Public Complaints Commission	4,653	4,822	4,677	5,276	4,903
Total	**4,653**	**4,822**	**4,677**	**5,276**	**4,903**

Total Authorities are Main Estimates and Supplementary Estimates of $436,428, Vote 5 in the amount of $66,075, Vote 15 in the amount of $16,000 and Vote 10 in the amount of $80,000.

Section VI – Other Information

Contacts for Further Information and Web site

Head Office

Commission for Public Complaints Against the RCMP (CPC)
P.O. Box 3423, Station 'D'
Ottawa ON K1P 6L4

(613) 952-1471
1-800-665-6878

Western Region Office

Commission for Public Complaints Against the RCMP (CPC)
7337 137th Street
Suite 102
Surrey, BC V3W 1A4

(604) 501-4080
1-800-665-6878

Web site:

www.cpc-cpp.gc.ca

Legislation

The Commission for Public Complaints Against the RCMP shares responsibility with the RCMP for carrying out the provisions of Part VII, *Royal Canadian Mounted Police Act*, (R.S., c. R-10, Part VII).

In addition, the Commission for Public Complaints Against the RCMP reports to Parliament on Parts VI and VII of the Royal Canadian Mounted Police Act (R.S., c. R-10, Part VI, Part VII).

Publications

Annual Reports
1988-1989 to 2003-2004

Chair's Final Report of a Public Interest Investigation – Alleged Pursuit and Collision in Surrey, British Columbia (August, 2003)

Speech Delivered by the Chair: Civilian Oversight: Balancing Risks, Rights and Responsibilities (October, 2003)

Chair's Final Report Concerning the Public Interest Investigation Into the Incidents Involving Demonstrators in the Communities of Saint-Sauveur and Saint-Simon, New Brunswick (March 2001)

Chair's Final Report Concerning the Public Interest Investigation Into the Incidents Surrounding the Detention and Death of Mr. Kim Erik Nielsen of Kamloops, British Columbia (October 2000)

Police Pursuits and Public Safety
A report by the Commission for Public Complaints Against the RCMP (Autumn 1999)

BUDGET DES DÉPENSES

Commission des plaintes du public contre la GRC

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant
le 31 mars 2004

Canada

Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement.

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en plusieurs parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder.

Le *Rapport sur les plans et les priorités* fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes qui sont principalement axés sur une planification plus stratégique et les renseignements sur les résultats escomptés.

Le Rapport sur le rendement met l'accent sur la responsabilisation basée sur les résultats en indiquant les réalisations en fonction des prévisions de rendement et les engagements à l'endroit des résultats qui sont exposés dans le *Rapport sur les plans et les priorités*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — 2004

Ce document est disponible en médias substituts sur demande.

Ce document est disponible sur le site Web du SCT à l'adresse suivante : www.tbs-sct.gc.ca.

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des
Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC
Ottawa, Canada K1A 0S9

No de catalogue BT31-4/70-2004
ISBN 0-660-62628-4

Avant-propos

Au printemps 2000, la présidente du Conseil du Trésor a déposé au Parlement le document intitulé *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes : Un cadre de gestion pour le gouvernement du Canada*. Ce document expose clairement les mesures qu'entend prendre le gouvernement pour améliorer et moderniser les pratiques de gestion des ministères et organismes fédéraux.

L'approche utilisée par le gouvernement pour offrir ses programmes et services aux Canadiens et aux Canadiennes se fonde sur quatre engagements clés en matière de gestion. Tout d'abord, les ministères et les organismes doivent reconnaître que leur raison d'être est de servir la population canadienne et que tous leurs programmes, services et activités doivent donc être « axés sur les citoyens ». Deuxièmement, le gouvernement du Canada s'engage à gérer ses activités conformément aux valeurs les plus élevées de la fonction publique. Troisièmement, dépenser de façon judicieuse, c'est dépenser avec sagesse dans les secteurs qui importent le plus aux Canadiens et aux Canadiennes. En dernier lieu, le gouvernement du Canada entend mettre l'accent sur les résultats, c'est-à-dire sur les impacts et les effets des programmes.

Les rapports ministériels sur le rendement jouent un rôle de premier plan dans le cycle de planification, de suivi, d'évaluation ainsi que de communication des résultats, par l'entremise des ministres, au Parlement et aux citoyens. Les ministères et les organismes sont invités à rédiger leurs rapports en appliquant les principes pour l'établissement des rapports publics sur le rendement efficaces (voir le *Guide pour la préparation des rapports ministériels sur le rendement 2004* : http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/03-04/guidance/table-of-contents_f.asp). Selon ces derniers, un rapport ne peut être efficace que s'il présente un tableau du rendement qui soit non seulement cohérent et équilibré mais bref et pertinent. Un tel rapport doit insister sur les résultats - soit les avantages dévolus aux Canadiens et aux Canadiennes et à la société canadienne - et il doit refléter ce que l'organisation a pu contribuer à ces résultats. Il doit mettre le rendement du ministère en contexte ainsi que décrire les risques et les défis auxquels le ministère a été exposé en répondant aux attentes sur le rendement. Le rapport doit aussi souligner les réalisations obtenues en partenariat avec d'autres organisations gouvernementales et non-gouvernementales. Et comme il est nécessaire de dépenser judicieusement, il doit exposer les liens qui existent entre les ressources et les résultats. Enfin, un tel rapport ne peut être crédible que si le rendement décrit est corroboré par la méthodologie utilisée et par des données pertinentes.

Par l'intermédiaire des rapports sur le rendement, les ministères et organismes visent à répondre au besoin croissant d'information des parlementaires, des Canadiens et des Canadiennes. Par leurs observations et leurs suggestions, les parlementaires et les autres lecteurs peuvent contribuer grandement à améliorer la qualité de ces rapports. Nous invitons donc tous les lecteurs à évaluer le rapport sur le rendement d'une institution gouvernementale en se fondant sur les principes établis et à lui fournir des commentaires en vue du prochain cycle de planification et de rendement.

Le présent rapport peut être consulté sur le Site web du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada à l'adresse suivante : http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dprf.asp

Les observations ou les questions peuvent être adressées à :
Direction de la gestion axée sur les résultats
Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
L'Esplanade Laurier
Ottawa (Ontario) K1A 0R5
OU à : rma-mrr@tbs-sct.gc.ca

Commission des plaintes du public contre la GRC

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant
le 31 mars 2004

L'honorable Anne McLellan, C.P., députée
Ministre de la Sécurité publique et
de la Protection civile Canada

Table des matières

Section I – Message de la Présidente 1

Section II – Déclaration de la direction 3

Section III – Vue d'ensemble 4

Contexte 4

Vision 5

Mission 5

Mandat 5

Compétence 5

Valeurs fondamentales 5

Organigramme – Commission des plaintes du public contre la GRC 6

Section IV – Sommaire du rendement 7

Progrès et rendement en fonction des engagements du RPP 8

Modèle logique de haut niveau 15

Section V – Rendement financier 17

Vue d'ensemble du rendement financier 17

Tableau financier 1 : Sommaire des crédits approuvés 18

Tableau financier 2 : Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles 18

Tableau financier 3 : Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles 19

Section VI – Renseignements supplémentaires 20

Contacts et site Web 20

Dispositions législatives administrées par la Commission des plaintes du public contre la GRC 20

Liste des rapports exigés par la loi et des rapports de la Commission 21

Section I – Message de la Présidente

La Commission des plaintes du public contre la GRC jouit d'une solide réputation en tant qu'organisme professionnel et compétent qui contribue sans cesse au progrès du maintien de l'ordre au Canada et à l'échelle internationale. Ayant bien entamé sa deuxième décennie, la Commission ne se contente pas de s'asseoir sur ses lauriers.

Dans notre quête de l'amélioration, nous devons nous rappeler que nous oeuvrons dans un milieu différent et en évolution. En particulier, notre société s'intéresse de plus en plus aux questions de sécurité aux dépens de la liberté individuelle. La *Loi antiterroriste* a élargi la portée des pouvoirs conférés à la police et la portée des enquêtes policières (par exemple, les tendances idéologiques d'une personne soupçonnée d'avoir commis un acte terroriste peuvent désormais faire l'objet d'une enquête par la police). Puisque les lois criminelles et relatives à la Charte évoluent constamment, nous devons assimiler ces changements et tenter de comprendre la façon dont ils influencent les policiers qui patrouillent les rues.

Jamais n'a-t-il été plus important d'améliorer les relations que nous entretenons avec les autres. Dans ses rapports, la Commission énonce des conclusions et formule des recommandations à l'intention du Commissaire de la GRC et de la ministre de Sécurité publique et Protection civile Canada. La Commission doit donc entretenir des relations avec la GRC et la Ministre. Ces liens ne peuvent compromettre les besoins réels et perçus d'indépendance de la Commission, et ils doivent à la fois favoriser la procédure de plainte du public en misant sur la coopération et la confiance.

Il nous est de plus en plus essentiel de joindre les personnes marginalisées (les personnes ayant des difficultés en santé mentale, les analphabètes, les personnes éprouvant une crainte de la police et du gouvernement), surtout que la loi qui nous régit ne permet pas aux plaignants de laisser des représentants communiquer avec nous en leur nom. Communiquer de façon efficace s'avère l'un de nos nombreux défis, étant donné la portée de notre mandat, tout comme les conceptions qui s'y rapportent. Notre procédure statuaire est peu commune (il existe pour ainsi dire aucun autre tribunal comme le nôtre) et l'assurance d'une procédure équitable est difficile.

Dans ce contexte, notre objectif primordial, et ce qui compte le plus aux yeux du peuple canadien dans son ensemble, consiste à améliorer la conduite relative au maintien de l'ordre grâce à la redevabilité.

Les gestionnaires et le personnel ont travaillé assidûment au cours de la dernière année. En juillet 2003, la CPP a mis en œuvre un projet pilote intitulé « Projet 100 », lequel a permis de réduire l'inventaire des dossiers d'examen d'un sommet de 452 en juin 2003 à 352 en mars 2004. De plus, grâce au règlement des différends à l'amiable, le bureau de la région de l'Ouest, situé à Surrey en Colombie-Britannique, a réglé 446 cas. Seulement 20 d'entre eux ont été suivis d'une plainte officielle. Il s'agit d'une formule économique qui démontre que les relations que nous entretenons avec la GRC sont de plus en plus efficaces et que la GRC s'engage à prendre les mesures nécessaires en ce qui concerne le traitement des plaintes.

Qui plus est, au sein de la Commission, nous sommes confrontés à certains enjeux principaux, dont : adopter un cycle de planification annuel lié à la gestion et à la mesure du rendement; fournir des services en temps opportun; attirer et conserver du personnel qualifié; sensibiliser le public à nos services et développer des outils efficaces pour évaluer notre degré de réussite en ce qui concerne la promotion de l'excellence des services de police. Pour répondre à ces défis, nous avons créé une feuille de route en vue d'intégrer à notre plan d'activités des initiatives d'amélioration de la gestion axées sur la gestion moderne.

En ce qui concerne l'avenir et les défis qui nous attendent, nous sommes convaincus que l'organisme continuera d'apporter une contribution efficace au progrès du maintien de l'ordre au profit de tous les Canadiens. Compte tenu des événements qui ont marqué les dernières années et des soucis pour la sécurité en général, les Canadiens n'en attendent pas moins.

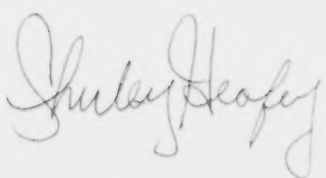

La présidente de la Commission des plaintes du public contre la GRC,
Shirley Heafey

Section II – Déclaration de la direction

Déclaration de la direction

Je soumets, en vue de son dépôt devant le Parlement, le rapport ministériel sur le rendement (RMR) de 2003-2004 de la Commission des plaintes du public contre la GRC.

Le présent rapport a été préparé conformément aux principes de divulgation et aux exigences énoncées dans les *Lignes directrices pour la préparation des Rapports ministériels sur le rendement de 2003-2004* et reflète, à ma connaissance, un tableau complet, équilibré et transparent du rendement de l'organisation pour l'exercice financier 2003-2004.

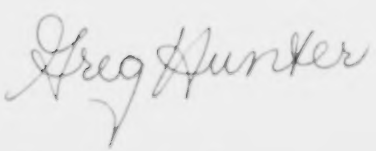

Directeur exécutif,
Greg Hunter

Le 13 septembre 2004

Section III – Vue d'ensemble

Contexte

Le gouvernement du Canada est voué au développement de collectivités solides qui reflètent et appuient les valeurs importantes des Canadiens. Ces valeurs comprennent le respect de la paix et de la primauté du droit, le respect des droits de la personne et des droits individuels; et le respect de la diversité. La Commission des plaintes du public contre la GRC exerce un rôle important en ce qui concerne le maintien de collectivités solides et sûres, en assurant une surveillance civile de la conduite des membres de la GRC dans l'exercice de leurs fonctions. La Commission est un organisme autonome qui ne fait pas partie de la GRC.

La Commission examine les plaintes qui sont déposées par les membres du public concernant la conduite des membres de la GRC dans l'exercice de leurs fonctions. Une plainte peut aussi traiter de la conduite de toute autre personne nommée ou employée sous le régime de la *Loi sur la GRC*. Une personne peut déposer une plainte même si elle n'est pas directement liée à l'incident.

La Commission est un organisme fédéral impartial et indépendant. Elle emploie 44 équivalents à temps plein (ETP) et un budget de 4 760 000 $. C'est la population canadienne qui est la plus concernée par son travail. La Commission reçoit les plaintes du public et les envoie à la GRC aux fins d'enquête. Elle peut également examiner le règlement d'une plainte par la GRC si le plaignant n'est pas satisfait des résultats de l'enquête de la GRC sur sa plainte.

La Commission peut mener des enquêtes, déposer des plaintes, convoquer des audiences publiques, assigner des témoins, faire prêter serment à des témoins, accepter les éléments de preuve qu'elle juge pertinents et formuler des conclusions et des recommandations à l'intention du Commissaire de la GRC et de la ministre de Sécurité publique et Protection civile Canada.

Le peuple canadien, les membres et les cadres supérieurs de la GRC, ainsi que le ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile Canada sont les intervenants ou les partenaires de la Commission.

Le résultat stratégique de la Commission consiste à fournir une surveillance civile de la conduite des membres de la GRC dans l'exercice de leurs fonctions, afin d'assurer que la GRC est redevable au public et à promouvoir l'excellence des services de police. Le défi continu auquel doit répondre la Commission est de donner suite à toutes les demandes de renseignements et de traiter tous les cas qui relèvent de son mandat et ce, en temps utile et d'une manière raisonnable selon son enveloppe budgétaire.

La vision et la mission de la Commission énoncent clairement sa raison d'être, ce qu'elle accomplit et la façon dont elle atteint ses objectifs.

Vision

L'excellence des services de police grâce à la redevabilité.

Mission

Fournir une surveillance civile de la conduite des membres de la GRC dans l'exercice de leurs fonctions afin d'assurer que la GRC est redevable au public.

Mandat

Le mandat de la Commission est défini dans la partie VII de la *Loi sur la GRC*. Ses activités principales consistent à :

- recevoir les plaintes du public concernant la conduite des membres de la GRC;
- procéder à un examen lorsque les plaignants sont insatisfaits du règlement de leur plainte par la GRC;
- convoquer des audiences et mener des enquêtes;
- énoncer des conclusions et formuler des recommandations.

Compétence

La Commission est habilitée à accueillir uniquement les plaintes portant sur les membres de la GRC; elle ne peut examiner les plaintes concernant les membres des autres services de police. La Commission est autorisée à formuler des conclusions et des recommandations visant à corriger des problèmes liés au maintien de l'ordre et à empêcher qu'ils ne se reproduisent.

Valeurs fondamentales

Les valeurs fondamentales suivantes nous guident dans notre travail et reflètent l'environnement de travail que nous recherchons :

- la communication efficace
- l'excellence
- l'équitabilité
- l'indépendance
- l'intégrité
- l'objectivité
- le professionnalisme
- le respect
- le travail d'équipe
- la rapidité d'exécution

Organigramme – Commission des plaintes du public contre la GRC

Présidente
Membres
Vice-président
Directeur exécutif
Conseiller juridique principal
Chef des enquêtes
Directeur général, Examens et politiques
Directrice, Projets spéciaux
Directrice, Services corporatifs
Directeur, Demandes de renseignements et plaintes
Agente principale des communications
Examinateurs analystes
Conseillers principaux en politiques et planification
Traduction et révision
Personnel responsable de la gestion des dossiers, des ressources humaines, des finances, de la sécurité et de la bibliothèque
Analystes des demandes de renseignements et des plaintes
Personnel de l'Unité des services juridiques

Section IV – Sommaire du rendement

Dans son dernier Rapport sur les plans et les priorités (RPP), la Commission a identifié les priorités suivantes :

- Processus continu d'assurance de la qualité;
- Procédés rationalisés à l'interne;
- Amélioration des communications externes;
- Meilleure collecte de données afin de déceler les tendances du maintien de l'ordre;
- Efforts collectifs avec la GRC;
- Amélioration des mesures de rendement et mise en oeuvre d'initiatives axées sur la gestion moderne.

Le bilan des progrès en ce qui concerne les priorités ci-dessus fait état également des priorités suivantes qui ont été proposées dans des rapports ultérieurs présentés au Parlement.

- Répondre au public en temps opportun et de façon efficace;
- Accroître la sensibilisation du public à l'existence et au mandat de la Commission;
- Mettre en oeuvre un plan de gestion de l'information, y compris l'élaboration d'une base de données sur les plaintes du public;
- Mettre en oeuvre des politiques et procédures améliorées, particulièrement en ce qui concerne les activités d'examens;
- Élaborer et mettre en oeuvre des normes communes pour les enquêtes menées par la police; et
- Poursuivre la surveillance de personnes en garde à vue et des cas concernant les morts en cellule.

Discussion sur le rendement

Progrès et rendement en fonction des engagements du RPP

Le résultat stratégique attendu par la Commission a été et demeure toujours de fournir une surveillance civile de la conduite des membres de la GRC dans l'exercice de leurs fonctions afin d'assurer que la GRC est redevable au public. À l'appui de ce résultat stratégique se trouve un bilan des progrès réalisés en 2003-2004 selon chacune des six priorités proposées par la Commission dans son RPP.

Première priorité : Processus continu d'assurance de la qualité

La Commission vient d'amorcer un processus de contrôle de qualité qui identifie de façon systématique toutes les questions d'ordre juridique et opérationnel devant être examinées dans chaque cas. Bien qu'il reste beaucoup à faire pour améliorer le contrôle de la qualité, nous avons réalisé des progrès sur plusieurs fronts au cours de la dernière année. L'adoption d'une approche de triage permettant de classer les nouveaux cas par catégorie selon leur niveau de risque et de complexité est sans doute l'amélioration la plus remarquable. Les cas qui posent moins de risque ou qui sont peu complexes n'ont plus à être examinés par l'Unité des services juridiques, comme ce fut le cas auparavant. En revanche, les cas plus complexes sont examinés de manière plus détaillée. Tous les rapports d'examen sont signés par la Présidente ou le vice-président une fois qu'un conseiller juridique a procédé à une certification légale de l'ébauche d'un rapport d'examen rédigé par l'examinateur-analyste.

On organise des réunions mensuelles, auxquelles participent la Présidente, le Vice-président, l'Avocat général et le Directeur général des examens et politiques, afin de revoir les niveaux de production et les objectifs. On assure un suivi actif et élargi des tendances du maintien de l'ordre. Les morts en cellule, les poursuites à grande vitesse et le traitement des personnes atteintes d'une maladie mentale sont d'un intérêt particulier pour la Commission. Grâce à cette méthode de suivi actif, la Commission est en mesure de donner suite à des plaintes ou de mener des enquêtes qui découlent de ces principaux sujets de préoccupation.

Deuxième priorité : Procédés rationalisés à l'interne

La Commission est engagée dans un processus continuel d'évaluation et de mise au point d'outils de gestion pour rationaliser les procédés à l'interne qui concernent l'examen de cas. La Commission est redevable aux Canadiens, surtout à ceux qui ont pris le temps de déposer une plainte contre la GRC. Le processus d'examen est souvent complexe et demande plus de temps que ne le prévoient les plaignants. La Commission accorde une importance continue à l'accélération du traitement de cas, tout en conservant les objectifs d'assurance de la qualité énoncés dans la première priorité décrite ci-dessus.

Voici les engagements qui ont été présentés dans le RPP, y compris le bilan des progrès réalisés selon chaque engagement :

- **Développement et mise en œuvre d'un triage préalable d'enquêtes aux fins de distribution en temps opportun aux membres du personnel compétents**

  BILAN : Une étape clé ayant contribué à la rationalisation de la gestion des dossiers s'avère la volonté, grâce à l'examen préalable et obligatoire de cas effectué par un comité de la haute direction en vue de déterminer le temps qu'il faudra pour examiner chaque cas. Ces estimations, qui sont transmises à l'examinateur-analyste, sont fondées sur le risque et la complexité perçus de chaque cas. Les examinateurs-analystes se servent d'une liste de contrôle pour s'assurer que toutes les questions juridiques ont été identifiées et traitées au cours de l'examen d'un cas. Cette méthode a également permis d'accélérer le traitement des dossiers.

  En juillet 2003, la Commission a mis en œuvre un projet pilote, intitulé « Projet 100 », lequel a permis de réduire l'inventaire des dossiers d'examen d'un sommet de 452 en juin 2003 à 352 en mars 2004. De plus, la Commission a sensiblement augmenté la production de rapports, plus du double de dossiers clos par rapport aux deux derniers exercices. Ces réalisations s'avèrent un pas important dans l'engagement pris par la Présidente en 2003 de réduire le nombre de cas sur une période de trois ans.

  Une des stratégies employées dans le traitement des cas pendant le dernier exercice financier consistait à stabiliser la production mensuelle des rapports comme moyen viable d'atteindre les cibles annuelles de production. Par rapport à l'an dernier, alors que la production avait des hauts et des bas, la Commission a produit de façon constante environ 33 rapports par mois pendant les deux derniers trimestres de cette année. Pour de plus amples renseignements au sujet des activités de la Commission, veuillez vous référer au rapport annuel de la Commission de cette année.

- **Contrôle et suivi réguliers de la charge de travail, exercés par les cadres de gestion**

  BILAN : On organise des rencontres mensuelles pour assurer le contrôle et le suivi régulier de chaque dossier à l'étude.

- **Définition explicite des rôles et des responsabilités des analystes des demandes de renseignements et des plaintes, des examinateurs-analystes et des conseillers juridiques**

  BILAN : Bien qu'aucune définition précise n'ait été établie, les examinateurs-analystes et les conseillers juridiques comprennent davantage leurs responsabilités et leurs rôles respectifs grâce aux discussions qui ont lieu au cours des réunions de triage.

- **Développement et mise en œuvre d'une certification légale afin de garantir que toutes les questions d'ordre juridique sont traitées avant que les rapports d'enquête ne soient présentés à la Présidente pour son approbation et sa signature**

  BILAN : Tel que mentionné dans la première priorité, on a adopté cette procédure.

- **Création et mise en œuvre d'une liste de contrôle qui assurera l'analyse cohérente des questions d'intérêt qui seront traitées dans chaque plainte**

  BILAN : On a établi cette mesure.

- **Développement et mise en œuvre d'un programme destiné à améliorer les échanges avec les plaignants, les membres de la GRC et les autres parties visées**

  BILAN : Des limites financières ont empêché la mise au point d'un programme général. Cependant, les efforts supplémentaires que nous avons déployés pour communiquer régulièrement avec la GRC ont porté fruit, de sorte que le Commissaire de la GRC a fait appliquer une directive officielle auprès de ses membres en ce qui concerne l'adoption de protocoles d'enquête que la Commission a fait valoir.

- **Encourager le règlement des plaintes à l'amiable lorsque cela est possible, tout en augmentant la satisfaction des clients et en utilisant des ressources financières limitées de façon efficace.**

  BILAN : Le bureau de la Commission situé à Surrey a recours de plus en plus au mode de règlement des différends à l'amiable. Le nombre de cas résolus grâce à cette formule a augmenté de 58 pour cent depuis le dernier exercice financier. En 2003-2004, le bureau de la région de l'Ouest a eu recours au règlement des différends à l'amiable dans 466 cas et a réussi à en résoudre 446. Seulement 20 d'entre eux ont été suivis d'une plainte officielle. Quoique ce résultat affiche une amélioration importante en regard de la gestion des plaintes, cela montre le besoin d'une augmentation des ressources en vue d'officialiser et d'institutionnaliser cette approche pilote associée à la gestion des plaintes. Le but est d'appliquer peu à peu les techniques du mode de règlement des différends à l'amiable aux dossiers complexes, et de le faire régulièrement.

Troisième priorité : Amélioration des communications externes

Cet engagement est classé parmi les priorités, puisqu'il est reconnu que la Commission doit faire connaître ces questions d'intérêt aux membres du Parlement et au public canadien.

Voici un bilan des initiatives projetées par cette priorité :

- **Reconception du site Web de la Commission pour qu'il soit conforme à la normalisation des sites Internet**

  BILAN : On a effectué cette tâche; la Commission a refait son site Web en vue de le rendre plus informatif, et de rendre son contenu plus accessible, tout en respectant les normes établies par le Conseil du Trésor.

- **Mise à jour du dépliant de la Commission afin d'expliquer plus clairement sa démarche à un public plus large**

  BILAN : On a accompli cette tâche. Les dépliants ont été envoyés à un ensemble de commissions et d'organismes pour les droits de la personne et d'organismes sociaux. Bien qu'il soit difficile à évaluer le résultat escompté, on souhaite accroître la sensibilisation en ce qui concerne la Commission et son mandat.

- **Augmenter le profil médiatique de la Commission afin de promouvoir une compréhension approfondie de son mandat et de rendre public les politiques du maintien de l'ordre qui sont mises à jour**

  BILAN : En plus des efforts qu'elle a déployés pour mieux se faire connaître auprès de plusieurs intervenants, la Commission vise les médias en particulier. Ainsi, lorsque la Commission s'intéresse à un événement précis et qu'elle en rend compte, on envoie une lettre d'information au sujet de la Commission au journaliste et à tout autre organisme pertinent. À titre d'exemple, les rapports d'examen concernant une poursuite policière à grande vitesse sont accompagnés d'une lettre, mais également de recommandations énoncées dans le rapport innovateur de la Commission intitulé *Les poursuites policières et la sécurité du public*. Il est à noter qu'avant que la Commission ne publie ce rapport, on n'avait jamais traité des poursuites policières et de la sécurité du public de manière significative au Canada.

- **Accroître l'interaction avec les membres du Parlement pour leur fournir le matériel d'information qu'ils pourront communiquer à leurs électeurs**

  BILAN : La Commission continue de fournir des détails dans son rapport annuel au sujet de plaintes, d'enquêtes et d'examens. Grâce à cette information, les lecteurs, y compris les membres du Parlement, sont en mesure de comprendre les enjeux actuels et les questions d'actualité qui portent sur la surveillance du maintien de l'ordre.

- **Sensibiliser davantage le public et les membres de la GRC au mandat et aux démarches de la Commission**

  BILAN : Auparavant, on distribuait le rapport annuel à tous les détachements. Aujourd'hui, les membres, tout comme le public, peuvent y avoir accès par voie électronique sur le site Web. De plus, bien que la distribution de copies papier du rapport annuel ait diminuée, le nombre d'organismes qui en reçoivent une copie a augmenté.

  On peut présumer que la directive que la GRC a émise à ses membres en ce qui concerne l'emploi de protocoles d'enquête préconisés par la Commission a mis en valeur le profil de la Commission parmi les membres.

  On a intégré la formule de plainte dans le site Web, elle est maintenant disponible par voie électronique.

Quatrième priorité : Meilleure collecte de données afin de déceler les tendances du maintien de l'ordre

Le système de suivi des plaintes informatisé a été créé afin de permettre à la Commission de suivre l'état d'avancement de la procédure d'examen. Voici les initiatives projetées par cette priorité et le bilan de chacune d'entre elles :

- **Élargir les capacités du système de suivi des plaintes informatisé pour lui permettre de déceler les tendances du maintien de l'ordre, les problèmes et les décisions, ainsi que les questions d'ordre juridique**

  BILAN : Au cours de la dernière année, l'usage du système de suivi des plaintes informatisé s'est répandu, puisqu'on peut désormais intégrer la nouvelle formule de plainte accessible par voie électronique directement au système informatisé. Cependant, les capacités d'extension du système de suivi des plaintes informatisé sont limitées en raison de contraintes budgétaires.

- **Communiquer les conclusions et les recommandations qui ont été formulées à l'intention de la GRC par le biais d'une utilisation soutenue du site Web et de revues spécialisées**

  BILAN : Les rapports principaux de la Commission, les rapports sur les audiences publiques et les discours de la Présidente comptent parmi les exemples de documents qui sont ajoutés régulièrement au site Web.

- **Rédiger de nouveaux rapports sur des sujets de préoccupation pour la Commission**

  BILAN : Même si les contraintes budgétaires ont nui à la capacité de la Commission de produire le nombre de rapports traitant d'enjeux clés qu'elle ne l'aurait souhaité, la Commission a publié, au cours de la dernière année, le *Rapport concernant une plainte sur la façon dont certains membres de la GRC ont appréhendé une personne en état de crise*. Ce rapport traite de la manière dont la GRC intervient auprès des personnes atteintes d'une maladie mentale. Par suite de la publication de ce rapport, on a demandé à la Présidente de prononcer des allocutions et des discours liminaires à ce sujet. En outre, la GRC a accepté les conclusions du rapport et elle a souscrit à toutes les recommandations, à l'exception d'une seule.

Cinquième priorité : Efforts collectifs avec la GRC

La Commission est tenue, en vertu de la *Loi sur la GRC*, d'envoyer les plaintes à la GRC pour fin d'enquête préliminaire. À l'occasion, la Présidente de la Commission peut décider de faire enquête ou de tenir une audience publique, mais dans la plupart des cas, la GRC doit d'abord mener une enquête sur les plaintes.

Si les plaignants ne sont pas satisfaits de la façon dont la GRC a mené son enquête ou des résultats de celle-ci, ils peuvent demander un examen à la Commission. Depuis quelques années, la Commission a reçu quelque 250 à 400 demandes d'examen par année.

La démarche qu'effectue la Commission présentement fait en sorte qu'elle doit souvent demander des renseignements additionnels à la GRC afin d'examiner la plainte à fond ou tenir sa propre enquête approfondie dans le but d'obtenir tous les renseignements nécessaires à l'évaluation de toutes les allégations.

Voici les initiatives qui ont été énoncées dans le RPP et le bilan de chacune d'elle selon cette priorité :

- **Développement et adoption de normes d'enquête améliorées de la GRC**

  BILAN : En novembre 2003, le Commissaire de la GRC a fait parvenir une directive officielle à tous ses membres en ce qui concerne les protocoles d'enquête à respecter dans le cadre d'enquêtes sur les plaintes du public. Ces protocoles correspondent à ce que la Commission a fait valoir par suite de discussions directes avec la GRC.

- **Création et adoption d'une liste de contrôle du matériel pertinent à envoyer à la Commission concernant les cas d'examen**

  BILAN : On a effectué cette tâche, de sorte que la GRC fournit désormais davantage de documents pertinents en temps opportun. Par conséquent, la charge de travail a diminué, tant à la Commission qu'à la GRC.

- **Définition explicite des rôles et des responsabilités partagés par la Commission, la Sous-direction des Affaires internes et la Section des examens externes et des appels de la GRC**

  BILAN : Au cours de la dernière année, la GRC a grandement amélioré ses règles d'enquête sur les plaintes et, plus particulièrement, en 2003-2004, la GRC a souscrit à la plupart des recommandations que la Commission a émises à la suite d'un examen des cas. Les efforts coordonnés entre la Commission et la GRC ont produit des résultats tangibles, dont certains sont remarquables.

  Par suite des efforts de la Commission en ce qui concerne la conduite de la GRC relativement au contrôle des foules, tous les membres de la GRC qui sont impliqués dans le contrôle des foules portent désormais un insigne nominatif, et la quantité de gaz poivré utilisée, si tel est le cas, est notée.

  La GRC a nommé une personne-ressource qui assure la liaison entre la Commission et les détachements. Cette nomination fut possible grâce en grande partie au travail de la Commission. Celle-ci peut maintenant obtenir des dossiers pertinents et d'autres documents des détachements plus rapidement.

  Bien qu'en général notre coopération avec la GRC est harmonieuse, la GRC a déjà refusé de fournir des documents pertinents qui, selon elle, ont une incidence sur la sécurité nationale. Il s'agit là d'un obstacle considérable qui empêche la Commission de mener un examen de certains cas.

  La fourniture de documents pertinents soulève des inquiétudes même lorsqu'il ne s'agit pas de sécurité nationale. Cette question est issue d'une plainte déposée à la suite d'une perquisition de la grange du plaignant par deux membres de la GRC et plusieurs agents d'un service de police provincial. Le plaignant alléguait, entre autres choses, qu'un membre de la GRC avait obtenu le mandat de perquisition de façon inappropriée. La Commission a demandé à la GRC une copie des documents pertinents, mais la GRC a refusé de les lui transmettre. La Commission et la GRC ont exprimé leur désaccord fondamental l'une envers l'autre au sujet de la GRC qui devrait fournir certains documents sous réserve du privilège relatif aux indicateurs

de la police et du droit d'accès dont la Commission devrait disposer en ce qui concerne ces documents. Lorsqu'on n'a pu régler le différend, la Commission a jugé nécessaire de renvoyer la cause devant la Cour fédérale. En conséquence, au cours de la dernière année, la Commission a dû affecter bon nombre de ressources à cette cause.

Sixième priorité : Mesures de rendement améliorées et initiatives axées sur la gestion moderne

La Commission reconnaît les avantages d'adopter entièrement les principes de la gestion moderne. Les initiatives qui suivent, accompagnées d'un bilan, ont été amorcées.

- **Concevoir un plan d'action visant l'application de pratiques de gestion moderne**

  BILAN : On a établi et accepté ce plan. Au cours de l'exercice financier 2003-2004, la Commission a assisté à des séances d'information au sujet d'un plan d'action destiné à la gestion moderne. Par la suite, elle a procédé à des évaluations de la capacité, ce qui lui a permis d'établir ce plan d'action. Grâce à une meilleure compréhension de la gestion moderne, la Commission sera en mesure d'intégrer des principes et des pratiques de la gestion moderne à sa planification et à son processus opérationnels au cours du prochain exercice financier.

  Le plan d'action destiné à la gestion moderne mènera à l'intégration de la planification stratégique, la planification opérationnelle et la gestion du rendement, sur une base à la fois annuelle et pluriannuelle. Le rapport sur les plans et les priorités servira d'instrument principal pour l'adoption de cette approche, de même que le premier plan d'entreprise officiel de l'organisme. Ces documents comprendront des éléments principaux portant sur la gestion des ressources humaines, la gestion des technologies de l'information et la présentation d'une approche plus intégrale concernant la planification et le rapport d'entreprise.

- **Évaluation des ressources grâce à l'identification des écarts entre les ressources disponibles et les résultats escomptés**

  BILAN : Suivant l'exercice de défi du budget annuel, il était clair qu'une réaffectation des ressources était nécessaire pour couvrir le déficit au chapitre de la rémunération. Le financement de longue date inadéquat destiné à la rémunération est la cause de ce déficit. Le Conseil du Trésor a dû accorder un financement temporaire à la Commission, mais la question fondamentale du déficit au chapitre de la rémunération n'a toujours pas été abordée.

- **Mise en oeuvre de mesures de rendement plus rigoureuses**

  BILAN : On a reporté cette initiative en raison des contraintes de formation et de déplacement, et du blocage de la prestation extérieure de services.

Modèle logique de haut niveau

Résultat stratégique

Fournir une surveillance civile de la conduite des membres de la GRC dans l'exercice de leurs fonctions afin d'assurer que la GRC est redevable au public.

La Commission des plaintes du public contre la GRC exerce un rôle important en ce qui concerne le maintien de collectivités solides et sûres, en assurant une surveillance civile de la conduite des membres de la GRC dans l'exercice de leurs fonctions. La Commission est un organisme autonome qui ne fait pas partie de la GRC.

La Commission examine les plaintes qui sont déposées par les membres du public concernant la conduite des membres de la GRC dans l'exercice de leurs fonctions. Une plainte peut aussi traiter de la conduite de toute autre personne nommée ou employée sous le régime de la Loi sur la GRC. Une personne peut déposer une plainte même si elle n'est pas directement liée à l'incident.

En 2003-2004, les autorisations totales reçues pour l'exercice 2003-2004 étaient de 5 276 000 $ et les dépenses réelles ont été de 4 903 000 $. La Commission a reçu un financement de 429 746 $ au titre du Budget supplémentaire des dépenses (B) pour desserrer les contraintes de financement, y compris un déficit au chapitre de la rémunération. La Commission compte 44 postes à temps plein.

Résultats intermédiaires*

Les résultats intermédiaires qui mènent au résultat stratégique sont les suivants :

- Sensibiliser davantage le public et favoriser la confiance en la Commission
- Amélioration des pratiques policières de la GRC
- Diminution du nombre de plaintes
- Un effectif stimulé

Résultats immédiats*

Les résultats immédiats escomptés qui mèneront au résultat stratégique sont les suivants :

- Maintien ou augmentation du pourcentage des recommandations de la Commission auxquelles souscrit la GRC
- Poursuivre et améliorer les discussions avec la GRC en ce qui concerne les attentes de la Commission à l'égard des protocoles d'enquête
- Plus grande sensibilisation et prise de position de la part des membres du Parlement en ce qui concerne le rôle de la Commission
- Traitement plus rapide de cas à la satisfaction des plaignants

Plans et priorités

Voici les priorités principales qui mènent au résultat stratégique et qui sont identifiées dans le rapport sur les plans et les priorités, ainsi que les fonds attribués pour chacune d'elle.

- Processus continu d'assurance de la qualité — 1 186 283 $
  (pour identifier de façon systématique toutes les questions d'ordre juridique et opérationnel devant être examinées dans chaque cas, assurant ainsi des rapports de grande qualité)
- Procédés rationalisés à l'interne — 1 724 133 $
  (pour accélérer la procédure d'examen de cas)
- Amélioration des communications externes — 297 662 $
  (pour mieux faire connaître les questions d'intérêt aux membres du Parlement et au public canadien qui concernent l'exécution du mandat de la Commission)
- Meilleure collecte de données afin de déceler les tendances du maintien de l'ordre — 166 585 $
  (élargir les capacités du système de suivi des plaintes informatisé pour lui permettre de déceler les enjeux et les tendances du maintien de l'ordre)
- Efforts collectifs avec la GRC — 377 433 $
  (pour travailler de concert avec la GRC en vue d'améliorer l'échange d'information et les protocoles d'enquête de la GRC)
- Amélioration des mesures de rendement et mise en oeuvre d'initiatives axées sur la gestion moderne — 218 604 $
  (pour adopter les principes de la gestion moderne en vue de développer un exercice de mesure du rendement systématique et sophistiqué)

Autres dépenses non applicables à celles mentionnées ci-dessus

Service et soutien en matière de technologie de l'information (MOU avec SPPCC)	246 000 $
Enquêtes	199 900 $
Enjeux liés à la sécurité publique et à l'antiterrorisme	281 600 $
Arrêt de la Cour fédérale et arrêt sur la Commission des droits de la personne	204 800 $

Les autorisations totales reçues pour l'exercice 2003-2004 étaient de 5 276 000 $ et les dépenses réelles ont été de 4 903 000 $.

Section V – Rendement financier

Vue d'ensemble du rendement financier

Les autorisations totales reçues pour l'exercice 2003-2004 étaient de 5 276 000 $ et les dépenses réelles ont été de 4 903 000 $.

La Commission a reçu un financement de 429 746 $ au titre du Budget supplémentaire des dépenses (B) pour desserrer les contraintes de financement, y compris un déficit au chapitre de la rémunération.

La Commission a également reçu 66 075 $ pour contrebalancer les dépenses liées à l'indemnité de départ et au congé de maternité de deux employés.

Le report sur les exercices ultérieurs de la Commission était de 6 682 $.

La Commission a reçu 80 000 $ au titre du crédit 10 du Conseil du Trésor destiné au plan d'action du projet de grappe de la gestion moderne.

La Commission a également reçu 16 000 $ au titre du crédit 15 du Conseil du Trésor pour couvrir les augmentations salariales accordées à la suite de négociations collectives.

Les tableaux suivants ont rapport à la Commission des plaintes du public contre la GRC :

1. Sommaire des crédits approuvés

2. Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

3. Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

Tableau financier 1 : Sommaire des crédits approuvés

Besoins financiers par autorisation (en milliers de $)

Crédit		Autorisations en 2003-2004		
		2003-2004 Dépenses prévues	2003-2004 Autorisations totales	2003-2004 Dépenses réelles
	Commission des plaintes du public contre la Gendarmerie royale du Canada			
55	Dépenses de fonctionnement	4 161	4 760	4 387
(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	516	516	516
	Total de la Commission	**4 677**	**5 276**	**4 903**

Les autorisations totales comprennent le Budget principal des dépenses et le Budget supplémentaire des dépenses de 436 428 $. De plus, la Commission a reçu 66 075 $ au titre du crédit 5, 16 000 $ au titre du crédit 15 et 80 000 $ au titre du crédit 10.

Tableau financier 2 : Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

Dépenses prévues par la Commission par rapport aux dépenses réelles (en milliers de $)

Réception et examen des plaintes du public	2003-2004		
	Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
ETP	44	–	44
Fonctionnement	4 677	5 276	4 903
Total net des dépenses	4 677	5 276	4 903
Services fournis par d'autres ministères	563	563	563
Coût net du programme	**5 240**	**5 839**	**5 466**

Tableau financier 3 : Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

Dépenses prévues par la Commission et dépenses réelles (en milliers de $)

			2003-2004		
	Réelles 2001-02	Réelles 2002-03	Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
Commission des plaintes du public contre la GRC	4 653	4 822	4 677	5 276	4 903
Total	**4 653**	**4 822**	**4 677**	**5 276**	**4 903**

Les autorisations totales comprennent le Budget principal des dépenses et le Budget supplémentaire des dépenses de 436 428 $. De plus, la Commission a reçu 66 075 $ au titre du crédit 5, 16 000 $ au titre du crédit 15 et 80 000 $ au titre du crédit 10.

Section VI – Renseignements supplémentaires

Contacts et site Web

Administration centrale

Commission des plaintes du public contre la GRC
C.P. 3423
Succursale D
Ottawa ON K1P 6L4

(613) 952-1471
1-800-665-6878

Bureau de la région de l'Ouest

Commission des plaintes du public contre la GRC
7737 137 Street
Suite 102
Surrey, BC V3W 1A4

(604) 501-4080
1-800-665-6878

Site Web :

www.cpc-cpp.gc.ca

Dispositions législatives administrées par la Commission des plaintes du public contre la GRC

La Commission des plaintes du public contre la GRC et la GRC sont responsables de l'application de la partie VII de la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada*, (S.R., chap. R-10, partie VII).

De plus, la Commission des plaintes du public contre la GRC est responsable devant le Parlement de l'application des parties VI et VII de la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada*, (S.R., chap. R-10, parties VI et VII).

Liste des rapports exigés par la loi et des rapports de la Commission

Rapports annuels
de 1988-1989 à 2003-2004

Rapport final de la Présidente à la suite d'une enquête d'intérêt public au sujet d'une poursuite présumée et d'une collision à Surrey en Colombie-Britannique (août 2003)

Allocution prononcée par la Présidente : Surveillance civile : Évaluer le risque, les droits et les responsabilités (octobre 2003)

Rapport final de la Présidente à la suite d'une enquête dans l'intérêt public relativement aux événements du 2 au 4 mai 1997 dans les communautés de Saint-Sauveur et de Saint-Simon, Nouveau-Brunswick (mars 2001)

Rapport final de la Présidente à la suite d'une enquête d'intérêt public suivant la plainte de la Présidente au sujet de M. Kim Erik Nielsen de Kamloops, Colombie-Britannique (octobre 2000)

Les poursuites policières et la sécurité du public
Un rapport de la Commission des plaintes du public contre la GRC (automne 1999)